

/ TARIF FORFAIT	Tranche basse Revenus annuels inférieurs à : 21087 euros*	Tranche moyenne Revenus annuels ne dépassant pas : 46861 euros*	Tranche haute Revenus annuels supérieurs à : 46861 euros*
Forfait R0 (de 1h à 19h/sem)	10e/heure	10e/heure	10e/heure
Forfait R1 (De 20h à 29h/sem)	9e/heure	9,50e/heure	10e/heure
Forfait R2 (De 30h à 39h/sem)	7,85e/heure	8,35e/heure	8,85e/heure
Forfait R3 (de 40h à 49h/sem)	7,30e/heure	7,85e/heure	8,35e/heure
Forfait R4 (A partir de 50h/sem)	6,75e/heure	7,30 /heure	7,85e/heure

*Plafonds de revenus 2018 en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020

*Ces plafonds sont majorés de 40 % si vous élevez seul(e) votre ou vos enfants.

Revenus

Enfant(s) à charge	Tranche basse : Inferieurs à	Tranche moyenne : Ne dépassant pas	Tranche haute : Supérieurs à
1 enfant	21087 euros	46861 euros	46861 euros
2 enfants	24080 euros	53513 euros	53513 euros
3 enfants	27073 euros	60165 euros	60165 euros
Au delà de 3 enfants	+ 2993 euros	+ 6652 euros	+ 6652 euros

1. AIDES

Vous pouvez consulter la CAF du Doubs pour avoir recours aux aides P.A.J.E concernant la garde d'enfants.

Attention ! Vous ne pouvez prétendre à l'aide de la CAF uniquement pour un minimum de garde de 16h / mois.

Montants mensuels maximums de la prise en charge en fonction des plafonds de revenus (du 1er avril 2019 au 31 mars 2020)			
Âge de l'enfant	<i>Quand l'association ou l'entreprise emploie un assistant maternel</i>		
- de 3 ans	709,43 €	591,20 €	472,97 €
de 3 ans à 6 ans	354,72 €	295,61 €	236,49 €
Âge de l'enfant	<i>Quand l'association ou l'entreprise emploie une garde à domicile ou en cas de micro-crèche</i>		
- de 3 ans	857,26 €	738,99 €	620,76 €
de 3 ans à 6 ans	428,63 €	369,50 €	310,39 €

Un point important à noter sur la PAJE : vous la recevrez avec 2 mois de décalage. Si vous vous inscrivez en septembre à la crèche, vous recevrez la PAJE en novembre seulement !!!

Conformément à la législation en vigueur, un crédit d'impôt pourra être appliqué et sera égal à 50% des sommes versées dans la limite de 2300 euros, soit 1150 euros par enfant et par an.

Informations sur vos droits sur www.caf.fr